Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260923-2026_23_SEP_15-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 septembre 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 38

Ayant donné procuration : 2

Absents : 3

Votants : 40

Date de convocation
17 septembre 2026

Le 23 septembre 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Aline LE BOËDEC, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE
Didier LE BUHAN pouvoir à Stéphane L'HER

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir
Cigdem AKTAS, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT

Secrétaire de séance
Jean-Christophe LE GOT

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260923-2026_23_SEP_15-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 23 septembre 2026
Rapporteur : M. LE MÉHAUTÉ

Conseil municipal

Délibération

15 - Enedis - Convention de servitudes - Parking Poulain Corbion

Exposé des motifs

ENEDIS, concessionnaire pour le service public de la distribution d'énergie électrique, intervient sur le territoire de Saint-Brieuc pour la création de nouveaux réseaux et l'entretien des réseaux existants.

Il est proposé d'autoriser le concessionnaire à :

Secteur Saint-Brieuc	Parcelle concernée (annexe 1)	Travaux à effectuer
Parking Poulain Corbion	BC 351	Établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ quatre mètres ainsi que ses accessoires. Établir si besoin des bornes de repérage. Poser sur socle un ou plusieurs coffret(s) et / ou ses accessoires. Il a été convenu en amont avec le service gestion domaine public une meilleure intégration pour le coffret.

Cette convention sera sans indemnités, mais le concessionnaire ENEDIS prendra à sa charge les formalités de publication au service de la publicité foncière, ce qui permettra de porter à la connaissance des tiers le tracé des réseaux.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2241-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie et notamment les articles L. 323-3 et L. 323-4 ;

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 31 mars 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260923-2026_23_SEP_15-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE ENEDIS à effectuer les travaux suivants :

Secteur Saint-Brieuc	Parcelle concernée (annexe 1)	Travaux à effectuer
Parking Poulain Corbion	BC 351	Établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ quatre mètres ainsi que ses accessoires. Établir si besoin des bornes de repérage. Poser sur socle un ou plusieurs coffret(s) et / ou ses accessoires. Il a été convenu en amont avec le service gestion domaine public une meilleure intégration pour le coffret.

DIT que cette occupation est consentie à titre gratuit sous réserve de la prise en charge du concessionnaire des formalités de publication au service de la publicité foncière.

APPROUVE les termes de la convention de servitudes à conclure avec ENEDIS.

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée (annexe 2) et tous les actes afférents.

Présents : 38 Pouvoirs : 2 Total : 40 Exprimés : 40
Voix Pour : 40 Voix Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire	Le secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	M. Jean-Christophe LE GOT

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)